



## Conseil d'administration du 16 mai 2019

Délibération n° 2019/32

Objet : **Approbation de la convention de veille et de maîtrise foncière avec la commune de Moulleron-Saint-Germain (commune déléguée de Moulleron-en-Pareds) et la communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie**

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 2 et 9-6°,

Vu le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 approuvé par délibération n° 2015/06 du 19/02/2015 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée, modifié par délibérations n° 2015/28 en date du 18/06/2015 et n°2018/21 en date du 24/05/2018,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'Administration :

Avec 1 abstention

- Approuve la convention de veille et de maîtrise foncière entre la commune de Moulleron-Saint-Germain (commune déléguée de Moulleron-en-Pareds, la communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un programme mixte dans le centre-bourg (secteur de Lattre de Tassigny).
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cette nouvelle convention.

Le Président de séance du Conseil  
d'Administration

  
Armel PECHEUL

Reçu en préfecture le  
**Préfecture de la Vendée**  
DRCTAJ

17 MAI 2019

COURRIER ARRIVÉ